

**COMMUNE D'ETTERBEEK**  
**Aménagement du Territoire**  
**Madame Alice d'Andrimont**  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2014/ADa/9371  
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.189/s.557  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 7.  
Surhaussement d'un immeuble à appartements existant.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 16 juillet 2014, en référence, reçue le 17 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 juillet 2014.

La demande concerne un immeuble à appartements (R+7) qui se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé des Musées du parc du Cinquantenaire. Elle vise son rehaussement d'un étage pour y créer un logement supplémentaire.

La CRMS ne s'oppose pas au principe de rehausser l'immeuble existant d'un étage (aligné en hauteur au mitoyen et implanté en recul, conformément aux prescriptions du Code civil et du RRU).

Toutefois, elle suggère de revoir et de simplifier l'expression architecturale des façades de la rehausse pour limiter son impact visuel vers et depuis le site classé du parc du Cinquantenaire et de l'ensemble des Musées (couleurs, matériaux et rythme des ouvertures).

Le rythme des ouvertures en façades avant et latérale devrait être plus symétrique et s'aligner dans la continuité de celles des étages inférieurs ; la diversité des matériaux qui est proposée manque de sobriété ; les couleurs foncées se détachant sur le ciel clair (bardages et châssis) seront très voyantes à partir de l'espace public et spécialement à partir du parc et des Musées du Cinquantenaire.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER ;  
- S.P.R.B. – D.U. : Mme Françoise REMY.